

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN
Séance du 6 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 mars, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 19 h 00 dans la salle des fêtes de Bouloc.

Votants :

CCSGCC: Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Serge BAGUR, Daniel CADAMURO

Nombre de délégués: 47
Quorum: 24
Date de convocation: 26/02/2018

CCCB : Joël CAMART, Herveline JACOB, Frédéric MARTIN, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Christian ROUGE,

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Philippe SEILLES, Edmond VINTILLAS, Véronique MILLET,

Membres présents: 29
Pouvoirs: 3

CCF : Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Edmond AUSSEL, Gilbert COMBIER, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Robert SABATIER, Nathalie GILARD

Absents ayant donné pouvoir: Denis DULONG à Roland CLEMENCON, Jean-Louis FLORES à Jean-Luc LACOME, Nicolas ALARCON à Joël CAMART

Domaine : Finances
Délibération n°: 18/74

Objet : Demande de subvention pour l'animation dispositif LEADER 2017 – plan de financement

Le Président expose que le Pays Tolosan doit délibérer à nouveau pour sa demande d'aide au titre de l'animation et des frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale (mesure 19.4) pour l'année 2017 du programme Leader.

L'aide est calculée au prorata des dépenses éligibles, qui comprennent des dépenses immatérielles (études, salaires, déplacement, restauration, hébergement...) et des dépenses matérielles (acquisition de matériel de bureau, d'informatique, support de communication...) nécessaires à son bon fonctionnement.

REU LE LEADER

L'instruction de ce dossier étant finalisée, il convient d'actualiser le plan de financement de la demande de subvention, comme suit :

Budget Prévisionnel pour l'animation du dispositif Leader- année 2017	
Région	4 202.00
Autofinancement	29 013.92
Feader (19.4 leader)	49 823.87
Coût de l'opération	83 039.79 €

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la demande d'aide, calculée au prorata des dépenses éligibles retenues, au titre de la mesure 19.4, concernant l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEADER pour l'année 2017,
- mandate le Président pour signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 6 mars 2018.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 06 mars 2018
Au registre sont les signatures